

**BOÎTE À OUTILS SUR LA POLITIQUE  
SUR LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL (VACS)  
POUR LES AUXILIAIRES D'ENSEIGNEMENT  
Version 2020**



Le présent document a été élaboré par le Comité Paritaire sur l'Inclusion du Département de science politique de l'Université de Montréal (version de février 2020). Il se veut une boîte à outils portant sur les aspects pédagogiques et relationnels propre à la charge d'auxiliaire d'enseignement.

Être auxiliaire d'enseignement dans un cours signifie être en position d'autorité par rapport aux étudiant.e.s qui suivent le cours en question. À ce titre, nous souhaitons mettre l'accent sur la responsabilité de chacun et chacune quant à leur comportement vis-à-vis des étudiant.e.s suivis dans le cadre du cours, et fournir des conseils pour déminer les situations possiblement difficiles qui peuvent se produire. Ce guide propose de l'information et des pistes pratiques à ce sujet.

Nous invitons chacun et chacune à prendre connaissance de la politique sur les violences à caractère sexuel (VACS), adoptée le 12 novembre 2018 par le conseil de l'Université de Montréal, en conformité avec la loi 151 (règlement 10.57). Information [ici](#).

Le but de la politique est de maintenir un lieu de vie et d'étude sain et sécuritaire.

**I- Qu'est-ce qu'il faut savoir sur la politique sur les VACS?**

La politique s'applique à toute la communauté de l'Université de Montréal et vise les cas de VACS dans le cadre d'activités universitaires. La politique interdit ainsi toute relation intime entre les étudiants et étudiantes et toute personne qui a un lien d'autorité ou une relation pédagogique avec celui ou celle-ci.

**II- En quoi la politique concerne-t-elle les auxiliaires d'enseignement?**

Les auxiliaires sont doublement concerné.e.s par la politique sur les VACS. Premièrement, parce qu'il y a un lien d'autorité et une relation pédagogique avec et les professeur.e.s ou chargé.e.s de cours titulaires des cours pour lesquels ils et elles sont auxiliaires. Deuxièmement, parce qu'il y a

un lien d'autorité et une relation pédagogique avec les étudiants et étudiantes dont ils et elles sont responsables dans le cadre de leur travail.

### **III- Quelques conseils pour prévenir des situations problématiques**

1. Prenez soin d'informer les titulaires des cours si jamais on vous demande d'être l'auxiliaire d'une personne avec laquelle vous avez ou avez eu une relation (d'amitié, intime, familiale, etc.).
2. Assurez-vous de toujours recevoir les étudiants et étudiantes dans un cadre professionnel, soit à votre bureau d'auxiliaire ou dans un espace mis à votre disposition par votre département. Surtout, éviter les rencontres dans des lieux sociaux comme des cafés ou des bars.
3. Gardez toujours la porte ouverte lors d'une rencontre avec des étudiants et étudiantes.
4. Assurez-vous de maintenir des communications très professionnelles, que ce soit dans les rencontres ou dans les corrections. Évitez ainsi d'utiliser des termes trop familiers ou susceptibles d'être mal interprétés.
5. Gardez vos communications liées à des activités universitaires sur l'adresse courriel institutionnelle et sur StudiUM. Soyez attentif à faire bon usage des demandes d'amitié sur Facebook ou sur d'autres réseaux sociaux.
6. Respectez les heures de bureau pour vos rencontres avec les professeur.e.s et les étudiants et étudiantes. Tenez vos rencontres pendant les heures usuelles de travail (8h-18h les jours de semaine).

### **IV- Quoi faire si vous vivez une situation de harcèlement ?**

Vous pourriez vivre une situation de harcèlement de la part d'un étudiant ou d'une étudiante pour lequel ou laquelle vous êtes auxiliaire d'enseignement, ou de la part de la personne responsable du cours. On définit le harcèlement par ces cinq conditions :

- Une conduite vexatoire;
- Un caractère répétitif ou de gravité;
- Un caractère hostile ou non désiré;
- Une atteinte à la dignité ou à l'intégrité physique ou psychologique;
- Un milieu d'études et de travail rendu néfaste.

Cela peut par exemple être des comportements inappropriés, qui ont trop de familiarité, ou vexatoires, des courriels répétés ou vexatoires, des tentatives de créer des occasions de rencontres en dehors du cadre de travail.

Vis-à-vis des étudiantes et étudiants, il est important d'avoir une communication claire des règles et de votre politique lors de votre première rencontre avec eux. De plus, informez-le ou la titulaire du cours dès qu'une situation de ce genre se produit.

Vous pourriez aussi vivre une situation de harcèlement de la part d'un ou une professeur.e ou chargé.e de cours. Dans ce cas, vous avez plusieurs ressources pour vous aider. Vous pouvez faire appel à la Directrice du Département, Christine Rothmayr, au Comité Paritaire sur l'Inclusion, ou au [Bureau du respect de la personne](#) (anciennement le Bureau d'intervention en matière de harcèlement) de l'UdeM.

- Le Bureau du respect de la personne offre du soutien à l'ensemble de la communauté universitaire. Vous pouvez obtenir plus d'information sur les ressources disponibles au <https://respect.umontreal.ca>

- Sous les onglets « Obtenir de l'aide » et « Ressources », vous trouverez plusieurs conseils et ressources qui peuvent vous aider dans ce genre de situation.

- Le Comité paritaire sur l'inclusion (CPI), qui a pour mission la prévention du harcèlement au département de science politique. Vous pouvez informer le comité de toute situation problématique que vous vivez. Le comité peut être contacté à l'adresse [inclusion@pol.umontreal.ca](mailto:inclusion@pol.umontreal.ca). La liste des membres du CPI est disponible sur la page du [comité](#).

- En cas de besoin, si vous avez des questions, êtes témoin ou victime d'une situation problématique, vous pouvez en tout temps appeler la ligne-ressource publique (extérieure à l'université) au 1-888-933-9007. Cette ligne d'écoute, d'information et de référence est destinée aux victimes, à leur entourage ainsi qu'aux intervenant.e.s et aux témoins.

<http://www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca/>


## **V- Les situations problématiques non liées aux VACS**

### *Les situations de discrimination*

En cas d'attitude ou de propos discriminatoire de la part d'un.e étudiant.e, il importe d'attirer l'attention de la personne impliquée et de cerner celle-ci comme inacceptable sans toutefois porter atteinte à l'étudiant.e. Il est conseillé de discuter avec le/la professeur.e. de la marche à suivre dans ce genre de situation avant de rencontrer l'étudiant.e.

### Les situations de détresse psychologique

En présence d'une situation de détresse, il faut éviter de juger la personne et la rassurer sans pour autant prendre le poids psychologique de la situation. Il faut rediriger la personne sans délais vers les ressources spécialisées (cf. <http://www.cscp.umontreal.ca/> le centre de santé et de consultation psychologique de l'UdeM). Plusieurs membres du département sont également

formé.e.s avec le programme Sentinelle (indiqué par le logo sur leur porte  ) : Christine Rothmayr, Laurence Bherer, Guillermo Aureano, Pascale Dufour. Vous pouvez aller les consulter.

### Plaintes contre le ou la professeur.e de la part de vos étudiant.e.s

Écoutez les griefs de l'étudiant.e mais évitez de commenter. Il est important que vous restiez neutre. Sur la base de ce qui a été partagé avec vous, vous pouvez contacter la direction du département, surtout lorsqu'il s'agit d'un problème de harcèlement ou d'un problème récurrent.

### **VI - Références des documents consultés pendant la rédaction de cette boîte à outils et pouvant vous être utiles :**

Arbach, Marla. 2011. « Questions d'éthique pour les assistants d'enseignement ». *Astuces AE*, vol.1 (5). Centre de pédagogie universitaire, Université d'Ottawa. <https://saea.uottawa.ca/site/images/1-SAEA/AE/Documents/AEv1n5.pdf>

Centre d'études et de formation en enseignement supérieur (CEFES). 2005. *Guide pour les auxiliaires d'enseignement*. Université de Montréal, 2<sup>e</sup> édition. [http://www.cefes.umontreal.ca/ressources/guides/guide\\_AE.pdf](http://www.cefes.umontreal.ca/ressources/guides/guide_AE.pdf)

Département de science politique. 2017. *Guide de l'auxiliaire d'enseignement*. Université du Québec À Montréal. <https://politique.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/43/Guide-de-lauxiliaire-denseignement.pdf>

Dias, Manuel. 2012. « Faire face à des situations difficiles en salle de classe ». *Astuces AE*, vol.2 (1). Centre de pédagogie universitaire, Université d'Ottawa. [https://saea.uottawa.ca/site/images/1-SAEA/AE/Documents/AEv2n1\\_FR.pdf](https://saea.uottawa.ca/site/images/1-SAEA/AE/Documents/AEv2n1_FR.pdf)